



LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE CANÉJAN (Gironde) 5 860 habitants

RECHERCHE UN OU UNE AGENT·E SOCIAL·E - AIDE A DOMICILE non titulaire / poste de remplacement pour la période du 27 septembre au 7 novembre 2021 (renouvelable)

Service de rattachement : Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

Le Centre Communal d'Action Sociale de Canéjan est un établissement public communal qui permet à la municipalité, via son Conseil d'Administration, présidé par le Maire, d'intervenir dans les domaines liés à l'action sociale.

Il propose aux personnes âgées et/ou handicapées résidents uniquement sur la commune de Canéjan, une aide dans les actes et les activités de la vie quotidienne, accompagnement aux courses, promenade et loisirs, entretien courant du logement, aide au repas... actuellement 70 bénéficiaires sont inscrits au Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile.

Un soin particulier est mis sur la qualité de la prise en charge, les aides à domiciles bénéficient d'un soutien particulier dans leur pratique professionnelle (mise à disposition d'aide technique pour faciliter le travail, accompagnement à la prise de poste, réunion d'équipe régulière, analyse des pratiques professionnelles...)

Missions principales du poste :

- Entretien le logement et le linge
- Aider à la préparation et/ou à la prise des repas
- Faire les courses ou accompagner la personne
- Aider aux actes essentiels de la vie quotidienne
- Aider aux déplacements, promenades extérieures et activités de loisirs
- Communiquer et stimuler les capacités cognitives et relationnelles

Profil recherché :

- Savoir être à l'écoute des besoins et des habitudes de vie de la personne aidée
- Savoir travailler en autonomie
- Savoir faire preuve de discrétion et respecter la confidentialité et l'intégrité de la personne
- Faire preuve d'empathie
- Disponibilité
- Débutant·e accepté·e
- Permis B et véhicule

Horaires et rémunération :

- Horaires variables entre 8h00 et 19h00 du lundi au vendredi (plannings optimisés pour le bien être des agent·es et des bénéficiaires).
- Interventions les week-ends et jours fériés seront prévues essentiellement si besoin d'un remplacement par roulement avec l'équipe.
- Prise en charge des frais kilométriques selon barème.
- Rémunération sur la base du 1er échelon d'agent social 2^e classe, assortie des primes et avantages sociaux de la collectivité soit un taux horaire brut de 12.38 €/heure.

Vous êtes disponible, à l'écoute et aimez le contact humain, nous attendons votre candidature par mail ou par courrier à l'attention de :

Monsieur le Président du CCAS de CANEJAN
Allée de Poggio Mirteto
B.P. 90031 - 33611 CANEJAN cedex
ccas@canejan.fr